

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2025 06 05

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 18 septembre 2025

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 11 septembre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE.

Excusés : Jean SOYER, Philippe MOREAU, Dominique MALARY.

Participait également sans voix délibérative : Nathalie PONCET (en remplacement de Jean SOYER).

Hôtel d'entreprises « Vendéopôle LAB » : demande de location d'une agence de communication et de traduction

Créée en 2010 tout près de Saverne dans le Bas-Rhin, HCorp. est une entreprise qui exerce deux activités :

1. Agence de communication
 - création de sites internet
 - création de noms de marques
 - impression tous supports et formats
 - photographies vidéos
 - enseignes et marquages véhicules
 - graphisme publicitaire.

2. Agence de traduction

Spécialiste en e-commerce international, HCorp. travaille avec de grandes enseignes européennes de vente à distance, et les accompagne dans les versions multilingues de leur site de vente en ligne (catalogues, textes de vente, conditions générales, etc.)

Julien HENNING et Annabel GARCIA RINCKEL, le couple qui dirige HCorp., a décidé de quitter l'Alsace pour venir vivre dans le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, où ils viennent de prendre en location une maison.

En attendant d'acheter une résidence suffisamment grande pour y implanter également leur entreprise, M. HENNING et Mme GARCIA RINCKEL aimeraient domicilier leur société au Vendéopôle LAB.

Ainsi, dans un mail en date du 31 août 2025, ce couple d'entrepreneurs a fait savoir qu'il souhaitait louer, le plus rapidement possible, un atelier de 118 m² à l'Hôtel d'entreprises de Saint Révérend.

Dans ce grand module du Vendéopôle LAB, ils prévoient de transférer leurs activités de :

- studio photos
- personnalisation textile (brodeuse industrielle, presse et découpe)
- marquage / enseigne.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5216-1 et suivants,
et L5216-5-I.1°,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des
attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu la demande de la société HCorp. en date du 31 août 2025,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la location du module n° 7 (un atelier de 118 m²) de l'Hôtel d'entreprises
« Vendéopôle LAB » de Saint Révérend, à la société HCorp. dirigée par
M. Julien HENNING et Madame Annabel GARCIA RINCKEL, pour une durée de 23 mois, au tarif
mensuel de 974,68 € HT (866,12 € HT de redevance d'occupation + 108,56 € HT de charges
communes), dans les conditions prévues dans la convention d'occupation temporaire ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention
d'occupation temporaire correspondante ainsi que toute pièce s'y rapportant, et à prendre toute
mesure d'exécution telle que prévue dans la convention d'occupation.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 23 SEP. 2025
- de la publication sur le site
www.payssaintgilles.fr le : 23 SEP. 2025

Givrand, le 19 septembre 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.